



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BELLE-ILE-EN-MER



SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par le Préfet du Morbihan, Joël MATHURIN,

ET

La Banque des territoires, représentée par son directeur, Philippe BESSON,

ET

La Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer, représentée par sa Présidente, Annaïck HUCHET.

PREAMBULE

La relance économique et sociale de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat. Cette nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) engage les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux.

Après avoir signé un protocole d'engagement le 23 septembre 2021, qui précisait la méthode de travail pour élaborer et mettre en œuvre le CRTE sur le territoire de la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer, les cosignataires formalisent ce partenariat à travers le présent contrat. Celui-ci doit traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le CRTE doit rester un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...).

ARTICLE 1 : OBJET DU CRTE DU TERRITOIRE DE BELLE-ILE-EN-MER

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale du territoire de la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par grands enjeux et axes stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il peut être amendé et complété annuellement dans le cadre d'une révision et d'une convention financière chaque année.

A court terme, il s'agit d'associer le territoire au plan de relance, vecteur de la relance 2021-2022 pour favoriser l'investissement public et privé sur le territoire.

A moyen terme, sur la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités, EPCI et communes, dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement plus résilient. Avec une approche transversale et cohérente, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, notamment en matière de développement durable, d'environnement, de développement économique, d'aménagement et de cohésions territoriale et sociale. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources, pour améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire d'une part dans les engagements nationaux, mais aussi dans les priorités locales inscrites dans le projet de territoire communautaire et dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray.

Enfin, de manière plus globale, le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'Etat et le territoire de Belle-Ile-en-Mer. Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'Etat, ce contrat aura vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'Etat et de ses opérateurs.

D'une part, il regroupe les démarches contractuelles existantes :

- Le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER),
- Le programme Petites Villes de Demain avec l'Opération de Revitalisation Territoriale Multi-sites (ORT),
- La Convention Fonds départemental d'inclusion avec le DDETS pour le volet insertion par l'activité économique,
- La convention relative à l'élaboration d'un Plan Paysage (2022-2025),
- La convention de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral avec l'Etablissement Public du même nom,
- La convention d'animation avec l'Etat pour la mise en œuvre du DOCUMENT d'OBJECTIFS Natura 2000 du site FR5300032, et le Projet Agro-Environnemental et Climatique lié,
- La labellisation de niveau 2 du Programme Alimentaire Territorial,
- Le Territoire Econome en Ressources et le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés avec la mise en œuvre du plan d'actions retenu,
- L'accord de programmation avec l'Agence de l'Eau au titre de l'Appel à Initiative Biodiversité marine,
- Le Schéma Directeur d'Assainissement,
- La labélisation France Service du service de l'Information Social et de l'Emploi
- ...

D'autre part, il intégrera les démarches contractuelles à venir telles que la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, ou d'autres programmes (ex. actions envisagées au titre de la Prévention des Inondations, ...).

Enfin, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique devra également faire l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs définis au préalable.

ARTICLE 2 : DEFIS, GRANDS ENJEUX ET AMBITION DU TERRITOIRE

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour le territoire de Belle-Ile-en-Mer.

Il s'appuie sur le travail réalisé de mars à novembre 2021 pour élaborer la « Feuille de Route // Belle-Ile-en-Mer // 2021-2026 », sorte de feuille de mandature incluant l'intercommunalité et les 4 communes. Ce projet, également intitulé « VIVRE A L'ANNEE A BELLE ILE & protéger nos ressources », s'est inscrit dans une démarche concertée associant :

- L'ensemble des élus locaux siégeant dans les 4 conseils municipaux de Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon, ainsi qu'à l'intercommunalité
- la population, les représentants associatifs locaux et les partenaires extra-locaux via un questionnaire en ligne avec plus de 630 contributions qui ont rendu un avis dans le cadre de l'élaboration du document.

Cette « Feuille de Route » dessine, pour les années à venir, l'action publique de la Communauté de communes et des 4 Communes du territoire, sous le leitmotiv « VIVRE A L'ANNEE A BELLE ILE & protéger nos ressources » vise à répondre à 5 grands enjeux prioritairement identifiés : VIVRE à l'année sur la plus grande île du Ponant // PRODUIRE et consommer bellilois // BOUGER malgré l'isolement et circuler sur l'île // PROTEGER nos ressources et la nature insulaire // ACCUEILLIR et toute l'année.

Ce projet de territoire n'est pas figé. Dans le contexte actuel d'incertitudes et à ses effets socio-économiques, l'ambition et sa traduction dans le CRTE seront évaluées et ajustées au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Les axes défis à relever (cf. paragraphe 2.1.) ainsi que les axes des travail (cf. paragraphe 2.2.) exposés ci-après se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement aux circonstances.

2.1 Les défis à relever à Belle-Ile-en-Mer

Ci-après sont exposés les défis que la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer et ses communes membres souhaitent relever pour le territoire et tels qu'inscrits à la « Feuille de Route // Belle-Ile-en-Mer // 2021-2026 ».

1. Défi – LE LOGEMENT DES BELLILLOIS *et la vie à l'année*

Belle-Ile-en-Mer est la plus peuplée des îles du Ponant et sa population croit depuis les années 80. A l'économie touristique saisonnière, un tissu d'activités importantes apporte un dynamisme local toute l'année. Belle-Ile est un territoire vivant, bien loin du stéréotype balnéaire. Depuis quelques années, l'effet cumulé de l'attractivité sur un territoire dépourvu d'« arrière-pays » ainsi que du niveau de protection environnemental, induit des saturations remettant en cause les équilibres locaux.

- La mutation des résidences principales en résidences secondaires ou en locations saisonnières, rend de plus en plus difficile, (voire impossible) l'installation des insulaires.
- La compression progressive du foncier d'entreprise interroge sur la capacité du territoire à répondre aux besoins. Il est urgent et essentiel d'agir pour garder et permettre la vie à l'année.

2. Défi – L'EXCEPTION AGRICOLE LITTORAL BELLILLOISE *et sa valorisation*

Belle-Ile est une île agricole. Cette spécificité, liée à la taille de l'île, a été maintenue et reste très ancrée dans l'identité locale. L'île totalise 36 exploitations sur une surface agricole couvrant près de la moitié de sa surface. Fondée sur l'élevage extensif, elle est à l'origine

- d'une richesse écologique exceptionnelle et reconnue au niveau européen (ex. prairies)
- d'une part importante de l'intérêt paysager du territoire.

Même si l'agriculture reste fragile et que son développement est très contraint (qualité agronomique des sols, pression foncière sur les terres, cadre réglementaire), la diversité des productions fait figure d'exception pour un territoire insulaire. Garder cette richesse est un défi passant par l'accompagnement des mutations et par l'amélioration de la valorisation locale des productions.

3. Défi – L'ACCESSIBILITE DE L'ILE *et les mobilités*

La dépendance du territoire aux liaisons au continent est totale. En lien avec la région Bretagne et les entreprises de transports, la collectivité doit veiller à l'adéquation entre les besoins des insulaires, des

visiteurs, des activités locales... Cette problématique est la clé de tout. De plus, les besoins en mobilité touristique et locale sur la plus grande des îles du Ponant, imposent la mise en place d'équipement et le déploiement de solutions pour relever les défis de la sécurité, du bien vivre à l'année autant que de l'attractivité de l'île.

4. Défi - LA RARETE DES RESSOURCES et la nature

L'insularité induit une rareté des ressources et de l'espace, ainsi qu'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. A l'heure où la transition écologique s'impose à nous, notre territoire doit faire face à des défis majeurs qu'exacerbent l'attractivité du territoire et l'insularité. Qu'il s'agisse de l'accès à l'eau potable, du traitement des eaux usées, des déchets, de la préservation du patrimoine écologique ou de notre impact énergétique, la collectivité doit poursuivre son action et innover.

5. Défi – DES SPECIFICITE INSULAIRES A RECONNAÎTRE pour améliorer notre capacité à agir

L'Etat, la Région Bretagne, le Département du Morbihan, reconnaissent la nécessité d'aider les petites collectivités insulaires à compenser les surcoûts (d'investissement et de fonctionnement) induits par l'isolement maritime (cf. Contrat de partenariat Iles du Ponant, Dotation Communale d'Insularité, ...). La persistance de ces partenariats est essentielle pour faire face aux défis. Mais au-delà, qui dit insularité, dit absence d'« arrière-pays » pour : trouver un logement accessible, installer un local nécessaire à une entreprise, accueillir un équipement public essentiel,... Pourtant le cadre réglementaire des îles, imprégné légitimement de protections environnementales fortes, contraint notre capacité à mettre en œuvre des actions pour répondre aux défis qui s'imposent. Il est plus que jamais nécessaire d'adapter les cadres à la typicité des îles, non pas pour les dénaturer, mais au contraire pour en préserver toutes les richesses et relever les défis des transitions

2.2 Les Axes de Travaux à investir sur le territoire

En partant des éléments de diagnostic et en se basant sur les défis qui s'en dégagent, une armature stratégique est définie dans la « Feuille de Route // Belle-Ile-en-Mer // 2021-2026 » et sert de cadre au Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Cette armature fixe aux seins de 5 grands enjeux, 13 objectifs opérationnels cadrant quelques 45 axes de travail auxquels devront répondre les projets et actions mises en œuvre sur le territoire.

Figure 1 – Les 5 enjeux et 13 objectifs opérationnels de la « Feuille de Route // Belle-Ile-en-Mer // 2021-2026 »

Belle-Ile-en-Mer Habiter à l'année & protéger nos ressources
Feuille de Route // Belle-Ile-en-Mer // 2021-2026 (approuvée par le Conseil Communautaire le 20/12/2021)

UNE FEUILLE DE ROUTE...5 enjeux à mobiliser...13 axes de travail à investir.

	Page
1// HABITER à l'année sur la plus grande île du Ponant	01
// Favoriser le logement à l'année des résidents permanents //	01
// Soutenir les projets professionnels et l'emploi à l'année sur l'île //	02
// Bien vivre à Belle-Ile, toute l'année //	03
2// PRODUIRE et consommer bellilois	04
// Soutenir le modèle agricole insulaire et ses valorisations locales //	04
// Permettre le développement des entreprises en contexte insulaire //	05
3// BOUGER malgré l'isolement et circuler sur l'île	06
// Maintenir et améliorer les conditions de traversées //	06
// Favoriser les circulations douces et améliorer la sécurité routière //	07
// Faciliter l'accès aux pôles d'attractivités du continent //	08
4// PROTEGER nos ressources et la nature insulaire	09
// Limiter, valoriser et assumer localement nos déchets //	09
// Réduire la consommation d'eau et limiter les rejets d'eaux usées //	10
// Accompagner la transition énergétique insulaire //	11
// Rester « fer de lance » de la protection d'une nature exceptionnelle //	12
5// ACCUEILLIR dans le respect de l'île et ses habitants	13
// Concilier tourisme, rareté des ressources et vie à l'année //	13
// Offrir un accueil pour tous les visiteurs //	14
// Miser sur l'attractivité hors de l'été, en valorisant nos atouts //	15



Enjeu n°1 - HABITER à l'année sur la plus grande île du Ponant

Code objectif	Objectif opérationnel	Code action	Axe de travail	Thèmes traités	Indicateurs potentiels de suivi
1.1.	Favoriser le logement à l'année des résidents permanents	1.1.1.	Etoffer et améliorer l'offre locative pour les insulaires et les actifs	<p>Construire de nouveaux logements communaux et sociaux</p> <p>Rénover les logements communaux et sociaux pour les rendre confortables et énergétiquement performants</p> <p>Créer des logements temporaires à l'accueil des salariés</p> <p>Porter une « Opération Programmée de l'Habitat » en Renouveau Urbain à Le Palais</p>	Surface et nombre de logement créés ou rénovés
		1.1.2.	Favoriser l'accès à la propriété des résidents à l'année	<p>Booster les possibilités d'accès à la propriété principale par l'investissement communal</p> <p>Limiter la mutation des résidences principales</p>	<p>Nombre de lot en accession à la propriété créés ou-et amorcés</p> <p>Taux de mutation annuelle résidences principale-secondaire</p>
		1.1.3.	Optimiser le foncier destiné à l'habitat de demain	<p>Suivre et faire évoluer les PLUs communaux et le SCOT du Pays d'Auray</p> <p>Identifier les outils permettant la maîtrise du foncier constructible</p>	A définir
1.2.	Soutenir les projets professionnels et l'emploi à l'année	1.2.1.	Offrir un cadre propice aux projets professionnels des insulaires	<p>Sécuriser et développer les modes d'accueil pour les enfants afin de garantir le maintien dans l'emploi des jeunes actifs</p> <p>Favoriser le rebond professionnel des personnes les plus éloignées de l'emploi</p> <p>Déceler les opportunités d'emplois et développer la formation professionnelle en améliorant le partenariat avec les employeurs</p> <p>Accompagner les reconversions et les projets professionnels</p> <p>Offrir une meilleure visibilité au Service de l'Information Sociale et de l'Emploi (SISE – France Service)</p>	<p>Nombre d'enfants accueillis en gardes</p> <p>Suivi du nombre de personnes accueillis au Chantier Nature et Patrimoine</p> <p>Suivi du nombre de projet professionnels accompagnés au SISE</p> <p>Fréquentation du SISE-France Service</p>
		1.2.1.	Accompagner les jeunes dans leurs parcours de vie dans l'emploi	<p>Favoriser les mises en situation professionnelles des jeunes</p> <p>Accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi et construire un projet professionnel</p> <p>Rompre l'isolement géographique en portant des formations facilitant l'accès à l'emploi des jeunes</p> <p>Offrir une meilleure visibilité au Service de l'Information Sociale et de l'Emploi (SISE – France Service)</p>	<p>Suivi du nombre de jeunes accueillis au Chantier Nature et Patrimoine</p> <p>Suivi du nombre de projet professionnels jeunes accompagnés au SISE</p> <p>Fréquentation des jeunes au SISE-France Service</p>
1.3.	Bien vivre à Belle-Ile, toute l'année	1.3.1.	Repenser les centre bourgs pour renforcer le bien vivre à l'année	Repenser et réaménager l'espace public pour améliorer l'accès et l'image des 4 centres-bourgs bellilois	Nombre de projet mis en place et/ou amorcés
		1.3.2.	Soutenir l'offre de loisirs toute l'année	<p>Permettre le maintien du formidable tissu associatif bellilois</p> <p>Développer les infrastructures sportives à l'échelle de l'île</p>	Nombre de projet mis en place et/ou amorcés
		1.3.3.	Maintenir les actions de cohésion sociale et la présence des services publics	<p>Maintenir et améliorer la qualité des services publics</p> <p>Soutenir les actions de cohésion sociale sur l'île</p>	<p>Nombre de projet mis en place et/ou amorcés</p> <p>Fréquentation annuelle de l'Espace France Service</p>
		1.3.4.	Offrir aux jeunes un cadre de vie à la hauteur de leurs envies	<p>Accompagner les jeux dans la réalisation de leurs projets au quotidien</p> <p>Créer des espace jeunesse dédiés</p>	<p>Effectif annuel d'enfants accueillis en garde</p> <p>Nombre annuel de jeunes accompagnés sur un parcours pro.</p>

Enjeu n°2 - PRODUIRE et consommer bellilois

Code objectif	Objectif opérationnel	Code action	Axe de travail	Thèmes traités	Indicateurs potentiels de suivi
2.1.	Soutenir le modèle agricole insulaire et ses valorisations locales	2.1.1.	Accompagner les mutations des filières locales « viande » et « lait »	<p>Etudier l'opportunité d'une relocalisation de l'abattage de « gros bovins » et la création d'un atelier de découpe, en partenariat avec les acteurs de la filière</p> <p>Accompagner le développement local d'une filière lait</p> <p>Appuyer les éleveurs dans l'évolution de leurs systèmes d'exploitation</p>	<p>Evolution de la SAU et du nombre d'exploitation</p> <p>Evolution du volume de viande abattu sur l'île</p> <p>Evolution du volume de lait valorisé sur l'île / volume production laitière totale</p>
		2.1.2.	Créer des conditions favorables aux porteurs de projets agricoles	<p>Poursuivre la politique communale de maîtrise du foncier agricole et accompagner les projets d'installation</p> <p>Repérer les opportunités d'acquisition et favoriser la mise en bail des parcelles publiques</p> <p>Appuyer l'accès aux aides à l'agriculture, notamment celle liées à la Politique Agro-Environnementale</p> <p>Créer un lieu rassemblant les associations rurales</p>	<p>Evolution de la SAU et du nombre d'exploitation</p> <p>Montant total des aides agricoles sur le territoire</p>
		2.1.3.	Favoriser la valorisation des productions agricoles en se réappropriant les circuits de commercialisation	<p>Poursuivre les réflexions et innover pour l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux</p> <p>Appuyer le développement des circuits de ventes directe</p> <p>Renforcer l'identification des produits locaux</p> <p>Soutenir les initiatives de transformation des produits locaux et de distributions vers tous les insulaires</p>	<p>Evolution de la part des produits locaux dans la restauration scolaire</p> <p>Evolution du volume de viande abattu sur l'île</p> <p>Evolution du volume de lait valorisé sur l'île / volume production laitière totale</p>
		2.1.4.	Sensibiliser et partager autour des défis de l'agriculture insulaire	<p>Garantir la concertation « producteurs-transformateurs-commerçants »</p> <p>Poursuivre la sensibilisation contre le gaspillage alimentaires et les actions de découverte de l'agriculture locale</p> <p>Favoriser le « bien manger, manger local »</p>	<p>Nombre de personnes participant à des animations mise en place</p>
2.2.	Permettre le développement des entreprises en contexte insulaire	2.2.1.	Créer des opportunités d'implantation d'entreprises en préservant les espaces naturels et agricoles	<p>Garantir la bonne prise en compte des problématiques foncières économiques dans les documents d'urbanismes</p> <p>Observer et qualifier les besoins fonciers à vocation économique</p> <p>Mobiliser les outils juridiques et financiers pour préserver le foncier à vocation économique</p> <p>Conserver une maîtrise foncière pour accompagner les jeunes entreprises</p>	<p>Mise en place et suivi d'un observatoire du foncier à vocation économique</p>
		2.2.2.	Repenser les centres bourgs pour accueillir une vie économique dynamique	<p>Envisager le réaménagement de centre bourgs</p> <p>Innover et réaménager l'espace public pour améliorer l'accès et l'image des 4 centre-bourgs bellilois</p> <p>Favoriser les unions commerciales pour animer les centre bourgs</p>	<p>Surfaces d'espace public réhabiliter/réaménager en centre bourg</p> <p>Suivi des espaces commerciaux</p>
		2.2.3.	Accompagner les entreprises face aux défis insulaires et à l'évolution de la consommation	<p>Développer et défendre le maintien des services et équipements publics aux professionnels</p> <p>Accompagner la transition écologique des entreprises</p> <p>Soutenir les entreprises dans leurs évolutions</p> <p>Mesurer les surcoûts insulaires par secteurs d'activité et défendre la mise en place de mesures correctives en lien avec l'association des îles du Ponant</p>	<p>Nombre d'entreprise modernisé avec le Pass commerce-artisanat</p> <p>Nombre de commerce et d'entreprise sur le territoire</p> <p>Nombre d'éco-labélisation</p> <p>Nombre de prise sur le territoire</p>

Enjeu n°3 – BOUGER malgré l'isolement et circuler sur une grande île

Code objectif	Objectif opérationnel	Code action	Axe de travail	Thèmes traités	Indicateurs potentiels de suivi
3.1.	Maintenir et améliorer les conditions de traversée	3.1.1.	Optimiser la liaison maritime en y travaillant avec la Région	Garantir un niveau de rotation et une politique tarifaire compatible avec la vie à l'année, sur l'île la plus peuplée de Bretagne Favoriser l'accessibilité aux services essentiels	A définir
		3.1.2.	Améliorer la gestion des marchandises en concertation avec tous les acteurs	Repenser la gestion et les conditions de transport des marchandises (co-portage, avec la Région, d'une étude d'amélioration du transit des marchandises Continent <> Belle-Ile + Amélioration des équipements et les services de prise en charge des marchandises) Favoriser les conditions d'accès aux matières, matériaux et matériels agricoles, gage du maintien de l'activité	A définir
		3.1.3.	Améliorer les conditions d'embarquement/débarquement des passagers en concertations avec tous les acteurs	Redonner au port de Sauzon, sa fonction de porte de la destination pour désengorger Palais Offrir de bonnes conditions d'embarquement/débarquement à Quiberon et Le Palais Maintenir en état les équipements portuaires Maintenir en état l'aérodrome, 3 ^{ème} porte de l'île	Nombre de débarquement annuel à Sauzon Suivi des projets d'amélioration et de réhabilitation portuaire
3.2.	Faciliter les circulations douces et améliorer la sécurité routière	3.2.1.	Développer les mobilités cyclables sur l'île	Améliorer le réseau cyclable Bien informer les cyclistes Sensibiliser et éduquer au partage de la route Développer des services de mobilité vélo et des aides incitatives	Linéaire de voies cyclables aménagées
		3.2.2.	Améliorer la sécurité routière en agissant auprès des usagers	Sensibiliser les résidents et visiteurs au partage d'un réseau routier exiguë Soutenir les initiatives améliorant la mobilité nocturne des jeunes	Nombre d'accident routier/an
		3.2.3.	Optimiser le réseau Belle-Ile-Bus pour l'adapter à des besoins croissants	Ajuster les lignes Belle-Ile-Bus aux besoins des visiteurs et du territoire Réenvisager les modalités du service Transport à la Demande hors saison pour répondre aux besoins des personnes isolées et des jeunes	Suivi de la fréquentation du Belle Ile Bus
		3.2.4.	Repenser la circulation et l'attractivité dans les bourgs pour renforcer leur attractivité	Repenser et réaménager l'espace public pour améliorer l'accès et l'image des 4 centres-bourgs bellillois Désengorger le bourg de Le Palais	Linéaire de voirie piétonne, routière Surface de stationnement (supprimé, réhabilité et crée)
3.3.	Faciliter l'accès aux pôles d'attractivité du continent	3.3.1.	Améliorer les mobilités vers et depuis le continent en collaborant avec nos partenaires	Participer à l'étude sur l'axe Auray-Quiberon Retravailler sur l'enchaînement des transports publics	Cf. Indicateur à identifier avec la Région Bretagne
		3.3.2.	Améliorer l'accès à la gare maritime en collaborant avec la ville de Quiberon	Animer un espace de dialogue entre la commune de Quiberon et Belle-Ile, en y associant Houat et Hoëdic et en lien avec la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique compétente sur l'avenir de l'Axe Auray-Quiberon	A définir
		3.3.3.	Faciliter les déplacements urgents de insulaires sur le continent	Faciliter l'accès au permis de conduire des jeunes et des moins jeunes Soutenir les initiatives facilitant toute l'année les mobilités individuelles des insulaires les plus fragiles Maintenir un dialogue permanent avec la Région et son délégataire, en particulier dans le cadre du Comité de ligne Bretagne Sud	Nombre de formation Permis de conduire A définir

Enjeu n°4 – PROTEGER nos ressources et la nature insulaire

Code objectif	Objectif opérationnel	Code action	Axe de travail	Thèmes traités	Indicateurs potentiels de suivi
4.1.	Limiter, valoriser et assumer localement nos déchets	4.1.1.	Réduire nos déchets en faisant évoluer les comportements	<p>Poursuivre les actions de sensibilisations et de formations des résidents</p> <p>Responsabiliser les usagers vis-à-vis de leurs productions de déchets (mise en place de la facturation des usagers, adaptation des équipements et l'organisation du service aux nouvelles modalités de collecte)</p>	<p>Volumes annuels des déchets enfouies sur l'île</p> <p>Part de déchets enfouies et valorisés</p>
		4.1.2.	Traiter localement nos déchets pour les assumer	<p>Réhabiliter les alvéoles saturées pour retrouver du volume de stockage, sans extension du site d'enfouissement</p> <p>Soutenir les initiatives et envisager de nouvelles formes de coopérations publiques à l'échelle du département pour réduire la fraction de déchets non-valorisables et limiter la part de déchet enfouie</p>	<p>Volumes annuels des déchets enfouies sur l'île</p> <p>Part annuel de déchets enfouies et valorisés</p>
		4.1.3.	Favoriser le réemploi local de nos déchets pour limiter le besoin en ressources	<p>Créer une matériauthèque pour favoriser le réemploi des matériaux de construction</p> <p>Recycler nos déchets verts et les biodéchets des professionnels</p> <p>Accompagner et valoriser l'action des professionnels</p>	<p>Volumes de déchets recyclés sur l'île</p> <p>Nombre d'entreprises engagés</p>
4.2.	Réduire la consommation d'eau et limiter les rejets d'eaux usées	4.2.1.	Gérer la rareté de la ressource en eau en collaborant avec le syndicat Eau du Morbihan	<p>Veiller à l'amélioration permanente des capacités de pompage de l'eau de ruissellement</p> <p>Veiller à sécuriser la qualité des eaux brutes collectés</p> <p>Sensibiliser et inciter les usagers à réduire leur consommation d'eau</p>	<p>Volume d'eau stocké dans les barrages</p> <p>Consommation annuelle d'eau totale et relative</p> <p>Pourcentage de fuite dans le réseau</p>
		4.2.2.	Adapter les capacités épuratoires à l'évolution des besoins	<p>Garantir des moyens adaptés à la gestion saisonnière des installations d'épuration</p> <p>Suivre l'évolution des volumes traités et envisager l'augmentation des capacités épuratoires collectives</p> <p>Accompagner les propriétaires dans la réhabilitation de leurs assainissement autonomes</p>	<p>Volumes d'eau traités en collectif et consommation d'eau des usagers en assainissement individuel</p> <p>Nombre de projet d'assainissement autonome contrôlé et réhabilité</p>
		4.2.3.	Réduire les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel	<p>Inciter les propriétaires à mettre leurs branchements à l'assainissement collectif en conformité, afin d'éviter la prise en charge des eaux pluviales à l'origine des saturations</p> <p>Augmenter les débits pris en charge sur le réseau d'assainissement collectif, en renforçant les pompes de relèvement</p> <p>Informers les occupants et les propriétaires utilisant un assainissement autonome, des bonnes modalités d'entretien</p> <p>Contrôler les installations autonomes et inciter les propriétaires à réhabiliter les assainissements à l'origine de rejets</p>	<p>Volumes et de temps de déversement au milieu sur le réseau d'assainissement</p> <p>Nombre de contrôle de branchement non conforme sur le nombre total de contrôle réalisé</p> <p>Volume de matière de vidange dépoté en station d'épuration</p>
		4.2.4.	Maintenir les installations collectives en état pour en garantir l'efficience	<p>Assurer le renouvellement des réseaux hors d'âge</p> <p>Améliorer la coordination entre les opérateurs, afin d'anticiper les besoins en renouvellement dans un soucis de maîtrise des dépenses (coordination des travaux réseau-voirie + mutualisation de travaux)</p>	<p>Linéaire de réseau renouvelé et part du total</p>
4.3.	Accompagner la transition énergétique insulaire	4.3.1.	Adapter les logements et les bâtiments publics aux défis de la transition	<p>Rénover et créer de nouveaux bâtiments publics énergétiquement performants et utilisant des matériaux biosourcés</p> <p>Rénover et construire des logements sociaux énergétiquement performants et utilisant des matériaux biosourcés</p> <p>Inciter et accompagner les propriétaires dans la rénovation thermique des habitations</p>	<p>Bilans énergétiques des bâtiments publics</p>
		4.3.2.	Favoriser les déplacements doux et peu émetteurs en carbone	<p>Développer les mobilités cyclables sur l'île (cf. Axe 3.2. - Faciliter les circulations douces et améliorer la sécurité routière)</p> <p>Optimiser le réseau Belle-Ile-Bus pour l'adapter à des besoins croissants (cf. Axe 3.2. - Faciliter les circulations douces et améliorer la sécurité routière)</p> <p>Garantir l'approvisionnement en produits pétroliers pour accompagner une transition énergétique en douceur</p> <p>Accompagner le développement « du mixte » des moyens de propulsion</p>	<p>Suivi du nombre de véhicules thermique sur l'île</p>

Enjeu n°4 – PROTEGER nos ressources et la nature insulaire (...suite)

4.3. suite	Accompagner la transition énergétique insulaire suite	4.3.3.	Produire localement de l'énergie pour diminuer l'impact carbone et la dépendance au continent	Faire le bilan des bâtiments publics équipés de dispositifs d'autoproduction-consommation variés, en poursuivre leur équipement en solution adaptées Accompagner les propriétaires pour favoriser l'installation de dispositifs d'autoproduction-consommation Favoriser tous les projets en filière courte	Consommation énergétique de l'île / évolution démographique
		4.3.4.	Augmenter les potentiels de captage du carbone même sur l'île	Protéger et gérer une nature stockeuse de carbone (cf. Axe 4.4. – Rester 'fer de lance' de la protection d'une nature exceptionnelle) Augmenter le potentiel et améliorer la gestion des boisements Rester ouvert au potentiel d'innovation	A définir
4.3.	Rester 'fer de lance' de la protection d'une nature exceptionnelle	4.4.1.	Rester engagé dans la protection des écosystèmes terrestres avec les acteurs et les usagers	Sensibiliser les insulaires et les visiteurs à la fragilité des écosystèmes insulaires et impliquer les acteurs locaux Mener une politique agro-environnementale forte en lien avec la Région et les exploitants Maîtriser l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes tout en permettant la circulation pédestre sur les sites naturels Agir pour la conservation des espèces végétales à forte responsabilité pour Belle-Ile Maintenir et restaurer les milieux naturels protégés au niveau européen Améliorer l'accessibilité aux espaces naturels pour les services d'incendie et de secours Impliquer les acteurs locaux dans la conservation du patrimoine écologique insulaire	Surface d'habitats d'intérêt communautaire restauré Suivi de station d'espèce à forte responsabilité pour Belle Ile Surface agricole engagée en MAEC Nombre d'entreprise signataire d'un engagement Nature (à terre)
		4.4.2.	Agir pour conserver l'identité du paysage sans nier son caractère vivant	Réaliser un « Plan Paysage » pour projeter et anticiper sur les trajectoires paysagères en œuvre et à venir Restaurer le paysage des sites et garantir l'intégration paysagère des équipements-aménagements publics	Validation du plan paysage
		4.4.3.	Protéger nos milieux marins en agissant concrètement dans l'Aire Marine Protégé	Communiquer et impliquer pour faire exister l'Aire Marine Protégée Protéger durablement les milieux marins les plus fragiles	Nombre d'entreprise signataire d'un engagement Nature (à terre) Fréquentation de la Maison du Littoral Suivi des mesures et actions de protection-conservation mis en œuvre

Enjeu n°5 – ACCUEILLIR dans le respect de l'île et ses habitants

Code objectif	Objectif opérationnel	Code action	Axe de travail	Thèmes traités	Indicateurs potentiels de suivi
5.1.	Concilier tourisme, rareté des ressources et vie à l'année	5.1.1.	Inciter nos visiteurs à adapter leurs comportements à la fragilité des ressources insulaires	<p>Développer les espaces physiques et virtuels de sensibilisation aux ressources insulaires (gare maritime, bateau, sites Internet à vocation touristique,)</p> <p>Assoir la fonction de la Maison du Littoral dans le parcours visiteurs</p> <p>Accompagner et valoriser les professionnels du tourisme engagés</p>	A définir
		5.1.2.	Favoriser les mobilités respectueuses de l'île et des habitants	<p>Développer Améliorer l'information des visiteurs sur les mobilités touristiques sans leurs voitures</p> <p>Mettre en place les actions prévues à l'Axe 3.2. Faciliter les circulations douces et améliorer la sécurité routière</p>	Suivi fréquentation
		5.1.3.	Atténuer les effets négatifs du tourisme et mieux l'intégrer dans la vie à l'année	<p>Limiter la mutation des résidences principales en hébergements à vocations touristiques (cf. Axe 1.1. Favoriser le logement à l'année des résidents permanents)</p> <p>Envisager et partager à l'échelle de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan sur la question de l'hébergement des saisonniers</p> <p>Adapter nos capacités de traitement des déchets et des eaux usées aux fluctuations saisonnières (cf. Axe 4.1. Limiter, valoriser et assumer localement nos déchets et Axe 4.2. Réduire la consommation d'eau et limiter les rejets d'eaux usées)</p> <p>Redonner au Port de Sauzon sa fonction de porte de la destination pour désengorger Palais (cf. Axe 3.1. Maintenir et améliorer les conditions de traversée)</p> <p>Faire évoluer les services de l'Office de Tourisme vers le « vivre à l'année »</p> <p>Mettre en place et nourrir un observatoire des fréquentations et de ses effets, pour anticiper et contribuer à la réflexion à l'échelle des Iles du Ponant</p>	A définir
5.2.	Offrir un accueil de qualité pour tous les visiteurs	5.2.1.	Disposer d'espaces d'accueil des visiteurs adaptés et confortables	<p>Relocaliser l'office de tourisme au centre de la vie palantine</p> <p>Aménager, avec la Région, un espace d'accueil des visiteurs en gare maritime de Quiberon</p> <p>Conforter le point d'accueil de Sauzon</p>	Suivi fréquentation
		5.2.2.	Adapter les équipements et services publics touristiques aux besoins d'accueil	<p>Offrir aux visiteurs et aux insulaires des conditions d'embarquement-débarquement adaptées à toutes les saisons</p> <p>Garantir l'accueil des plaisanciers</p> <p>Réfléchir à l'évolution des hébergements touristiques municipaux et les restaurer</p> <p>Mettre en place les actions prévues à l'Axe 3.2. Faciliter les circulations douces et améliorer la sécurité routière</p>	Suivi fréquentation
		5.2.3.	Agir avec les acteurs pour garantir la qualité de l'accueil	<p>Dialoguer avec les partenaires institutionnels pour garantir l'accessibilité, l'adaptation et le confort de nos visiteurs depuis le continent (cf. Axe 3.1. Maintenir et améliorer les conditions de traversée et Axe 3.3. Faciliter l'accès aux pôles d'attractivité du continent)</p> <p>Associer les professionnels du tourisme et les acteurs associatifs pour garantir l'accueil et l'information de nos visiteurs</p>	A définir
5.3.	Valoriser nos atouts pour booster l'attractivité hors de l'été	5.3.1.	Valoriser les milieux naturels et l'offre d'immersion toute l'année	<p>Assoir la fonction de la Maison du Littoral dans le parcours visiteurs</p> <p>Développer l'offre d'immersion dans la nature</p>	Suivi fréquentations des outils considérés
		5.2.2.	Développer la randonnée et les activités liées dans le respect des autres usages	<p>Garantir l'accessibilité du GR340 et étoffer l'offre de randonnée</p> <p>Envisager et créer une offre permanente de parcours trail</p>	Suivi fréquentation randonneurs
		5.3.3.	Valoriser nos patrimoines et la culture pour donner à voir et faire toute l'année	<p>Renouveler l' « expérience visiteurs » et assurer l'ouverture des grands monuments historiques</p> <p>Valoriser les éléments d'histoire et de patrimoine de Belle-Ile</p> <p>Porter une politique de spectacle toute l'année à partir de la Salle Arletty et accompagner les initiatives</p>	A définir



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Etabli le 23 décembre 2021 à Le Palais,

Le Sous-Préfet de Lorient,

Baptiste ROLLAND

La Présidente de la Communauté
de Communes de Belle-Ile-en-Mer,

Annaïck HUCHET

Le Directeur de la
Banque des Territoires

Philippe BESSON



Annexes

ANNEXE 1 – PLAN D’ACTIONS DU CRTE – ENGAGEMENT 2021-2023

ANNEXE 2 – TABLEAU DES INDICATEURS SOCLES

ANNEXE 1 – PLAN D’ACTIONS DU CRTE

Les projets listés ci-dessous ont été recensés auprès des 5 collectivités du territoire, communes et communauté de communes.

Il ne s’agit pas d’une liste exhaustive de toutes les actions menées sur le territoire, mais d’un inventaire des projets cumulant :

- un état d’avancement et un niveau d’engagement du maître d’ouvrage garantissant une mise en œuvre sur la durée du CRTE
- un cadre de mise en œuvre permettant d’envisager ou nécessitant un partenariat technique et/ou financier avec l’Etat ou l’un de ses Etablissement

Ce plan d’actions est actualisé à minima tous les ans, après présentation en réunion du Bureau communautaire, associant les 4 maires.

Plan d’action – Version provisoire au 01/12/2021 en attente de la remontée des communes

Porteur de projet	Réf. Act°	Intitulé du projet	Nature	Calendrier 2021-2023	Montant € HT	Financ Etat ou opérateur	Dispositif financier mobilisé	Suivi mise en œuvre
Enjeu n°1 – HABITER à l’année sur la plus grande île du Ponant								
Objectif opérationnel 1.1. – Favoriser le logement à l’année des résidents permanents								
CCBI	1.1.2.	Conduite d’une mission « régulation des hébergements touristiques »	Fonct.	2022-2023	85 000 €	33 000 €	DETR	Offre emploi en validation
SOLIHA	1.1.1.	SOLIHA BLI Bretagne – Réhabilitation de l’immeuble 42 av. Carnot en 6 logements sociaux		2022-2023	?	363 000 €	Fonds Friche (plan de relance)	Engagement en attente
<i>Projets communaux et/ou autres à compléter</i>								
Objectif opérationnel 1.2. – Soutenir les projets professionnelles et l’emploi à l’année sur l’île								
<i>Projets communaux, intercommunaux et/ou autres à compléter</i>								
Objectif opérationnel 1.3. - Bien vivre à Belle-Ile, toute l’année								
Le Palais / CCBI	1.3.1.	Création de l’espace d’accueil visiteur de l’Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, en cœur de ville	Inv.	2022	500 000 €	310 898 €	FNADT / DETR	DCEs validés
Le Palais	1.3.1.	Valorisation de la chapelle St Sébastien	Inv.	2022-2023	502 258 €	200 903 €	Fonds Friche (plan de relance)	En cours
CCBI	1.3.2.	Restructuration du complexe sportif du Guerch	Inv.	2022-2023	6 067 960 €	1 175 036 €	FNADT / DSIL	DCEs validés
CCBI	1.3.3.	Réaménagement de la Maison France Service dans l’ancienne trésorerie (acquisition exclue)	Inv.	2022-2023	Estimation 350 000 €			Attente retour service de domaines
CCBI	1.3.3.	Etude de restructuration du potentiel foncier-bâti du Grand Phare	Inv.	2022-2023	Estimation 50 000 €			Validation CCTP au 1 ^{er} semestre 2022
CCBI	1.3.3.	Restructuration du plateau technique de Bardilla (Rehab. Aua de lavage, dépôt de bus, espaces de valorisation des déchets)	Inv.	2023	400 000 €	?	?	
Sauzon	1.3.4.	Equipement numérique dev ‘école Sainte Maire	Inv.	2022	10 213 €	6 925 €	Continuité pédagogique (Plan de Relance)	En cours

Projets communaux, intercommunaux et/ou autres à compléter

Enjeu n°2 – PRODUIRE et consommer bellilois

Objectif opérationnel 2.1. - Soutenir le modèle agricole insulaire et ses valorisation locales

Coopérative laitière de Belle Ile en Mer	2.1.1.	Création d'une entreprise de transformation laitière	Inv.	2022-2023	1 237 000 €	220000 €	Plan de Relance (Mesure 13)	
CCBI	2.1.1.	Accompagnement de la mutation de la filière élevage	Fonct.	2021-2022	53 703 €	35 842 €	Plan de Relance (Mesure 13)	Projet en cours
PETR Pays d'Auray	2.2.1.	Suivi de l'artificialisation des sols et délimitation des Espaces Proches du Rivage	Fonct.	2022	50 000 €			Engagement en attente
CPIE	2.1.4.	Vers un système alimentaire durable et résilient à Belle Ile en Mer	Fonct.	2021-2023	117 489 €	92486 €	Plan de Relance (Mesure 13)	Projet en cours

Projets communaux, intercommunaux et-ou autres à compléter

Objectif opérationnel 2.2. – Permettre le développement des entreprises en contexte insulaire

CCBI	2.2.1.	Aménagement de l'extension de la ZAE de Mézelle (Mézelle 3)	Inv.	2022-2023	890 000 €			Engagement en attente
PETR Pays d'Auray	2.2.1.	Suivi de l'artificialisation des sols et délimitation des Espaces Proches du Rivage	Fonct.	2022	50 000 €			Engagement en attente
Arnaud Kempf	2.2.3.	/	Inv.	2021	/	11 541 €	Plan de relance guichet filière pêche et aquaculture	/

Projets communaux, intercommunaux et-ou autres à compléter

Enjeu n°3 – BOUGER malgré l'isolement et circuler sur une grande île

Objectif opérationnel 3.1. – Maintenir et améliorer les conditions de traversée

Le Palais	3.1.5	Création d'un abri à passager						
-----------	-------	-------------------------------	--	--	--	--	--	--

Projets communaux, intercommunaux et-ou autres à compléter

Objectif opérationnel 3.2. – Favoriser les circulations douces et améliorer la sécurité routière

Bangor	3.2.2.	Création d'aménagement cyclable et jalonnement	Inv.	2022-2024	226400 €			Validation projet au 1 ^{er} trimestre 2022
Le Palais	3.2.2.	Création d'aménagement cyclable et jalonnement	Inv.	2022-2024	324 700 €			Validation projet au 1 ^{er} trimestre 2022
Locmaria	3.2.2.	Création d'aménagement cyclable et jalonnement	Inv.	2022-2024	365 600 €			Validation projet au 1 ^{er} trimestre 2022
Sauzon	3.2.2.	Création d'aménagement cyclable et jalonnement	Inv.	2022-2024	204 200 €			Validation projet au 1 ^{er} trimestre 2022
CCBI	3.2.1.	Restoration du plateau technique de Bordilla (Service technique: dépôt de bus, espaces de valorisation des déchets)	Inv.	2023-2024	400 000 €	(3) (b) L2	(3) (b) L2	Engagement en attente

Projets communaux, intercommunaux et-ou autres à compléter

Objectif opérationnel 3.3. – Faciliter l'accès aux pôles d'activités du continent

Projets communaux, intercommunaux et-ou autres à compléter

Enjeu n°4 – PROTEGER nos ressources et la nature insulaire

Objectif opérationnel 4.1. – Limiter, valoriser et assumer localement nos déchets

CFBI	4.1.1.	Adaptation à l'évolution vers la collecte incitative	Inv.	2023-...	1 000 000 €	?	?	
CCBI	4.1.3.	Construction d'une plateforme compostage bois énergie	Inv.	2023-2024	500 000 €	?	?	
CCBI	4.1.5.	Restructuration du plateau technique de Bordils (Service technique, dépôt de bus, espaces de valorisation des déchets)	Inv.	2023-2024	400 000 €	Cf. Obj. 1.2	Cf. Obj. 1.2	

Projets communaux, intercommunaux et/ou autres à compléter

Objectif opérationnel 4.2. – Réduire la consommation d'eau et limiter les rejets d'eaux usées au milieu

CCBI	4.2.4.	Renouvellement normal du réseau d'assainissement	Inv.	2022-2023	500 000 €	40 000 €	DSIL Relance	Programme validé
CCBI	4.2.3.	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur secteurs pourvoyeurs d'eau intrusives	Inv.	2022-2023	500 000 €	40 000 €	DSIL Relance	Programme validé

Projets communaux, intercommunaux et/ou autres à compléter

Objectif opérationnel 4.4. – Accompagner la transition énergétique insulaire

CCBI	4.4.1.	Renouvellement et extension du Pipeline d'hydrocarbure	Inv.	...-2023	3 202 258 €	200 903 €	DSIL Relance	Programme en validation
CCBI	4.4.2.	Equipement en autoconsommation eau du nouveau complexe sportif du Guerch	Inv.	2022-2023	100 000 €	Cf. Obj. 1.2.	Cf. Obj. 1.2.	Dossier de Consultation des Entreprises validés
CCBI	4.4.2.	Equipement photovoltaïque en autoconsommation électrique du nouveau complexe sportif du Guerch	Inv.	2022-2023	173 000 €	35 750 €	DSIL	Dossier de Consultation des Entreprises validés

Projets communaux, intercommunaux et/ou autres à compléter

Objectif opérationnel 4.3. – Rester 'fer de lance' de la protection d'une nature exceptionnelle

PETR Pays d'Auray	2.2.1.	Suivi de l'artificialisation des sols et délimitation des Espaces Proches du Rivage	Fonct.	2022	50 000 €			Engagement en attente
CCBI	4.3.2.	Réalisation d'un plan paysage Belle-Ile	Fonct°	2022-2024	56 000 €	30 000 €	Ministère de la transition écologique (AP Plan Paysage 2021)	Convention signée
CCBI	4.3.3.	Mouillage écologique Belle-Ile	Inv.	2022-2023	188 010 €	150 408 €	OFB (Plan de Relance)	Convention signée / CCTP en cours de rédaction
CDL (Conservatoire du Littoral)	4.3.1.	Réhabilitation-optimisation du stationnement des Poulains	Inv.	2022-2023-2024	200 000 €	200 000 €	Conservatoire du littoral	Permis accordé

Projets communaux, intercommunaux et/ou autres à compléter

Enjeu n°5 – Accueillir dans le respect de l'île et ses habitants

Objectif opérationnel 5.1. – Concilier tourisme, rareté des ressources et vie à l'année

CCBI / Office de Tourisme de Belle-Ile	5.1.1.	Investir la gare maritime de Quiberon pour l'accueil des visiteurs et sensibilité aux fragilités insulaires	Inv.	2023	50 000 €			Projet en définition
--	--------	---	------	------	----------	--	--	----------------------

Projets communaux, intercommunaux et/ou autres à compléter

Objectif opérationnel 5.2. – Offrir un accueil pour tous les visiteurs

Le Palais / CCBI	5.2.1.	Création de l'espace d'accueil visiteur de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, en cœur de ville	Inv.	2022	500 000 €	310 898 €	FNADT / DETR	DCEs validés
------------------	--------	---	------	------	-----------	-----------	--------------	--------------

CCBI / Office de Tourisme de Belle-Ile	5.2.1.	Investir la gare maritime de Quiberon pour l'accueil des visiteurs et sensibilité aux fragilité insulaire	Inv.	2023	50 000 €			Projet en définition
--	--------	---	------	------	----------	--	--	----------------------

Projets communaux en attente

Objectif opérationnel 5.3. – Miser sur l'attractivité hors de l'été, en valorisant nos atouts

Le Palais	5.3.3.	Valorisation de la chapelle St Sébastien	Inv.	2022-2023	502 258 €	200 903 €	Fonds Friche (plan de relance)	En cours
CCBI	5.3.3.	Etude de restructuration du potentiel foncier-bâtit du Grand Phare	Inv.	2022-2023	50 000 €			Validation CCTP au 1 ^{er} semestre 2022

Projets communaux en attente

**ANNEXE 2 – TABLEAU DES INDICES DE CARACTERISATION DU TERRITOIRE
ET DES INDICATEURS DE SUIVIS DU CRTE**

Le tableau ci-dessous permet par une série d'indices de caractériser le territoire de Belle Ile en Mer. Il établit de plus les indicateurs permettant le suivi de l'impact de la mise en œuvre du CRTE par des indicateurs adaptés au territoire et aux actions portées.
Sur la base de la proposition suivante, le tableau sera ajusté et alimenté dans le cadre d'une concertation entre les services de l'Etat et la CCBI.

Indices de caractérisation du territoire					Indicateurs de suivi			
Thème	Type	Nature d'indice	Unité de mesure	Donné de référence		Objectif 2026	Etat intermédiaire 2023-2024	Etat final 2026
				Donnée	Année			
Gaz à Effet de Serre	Indicateur socle n°1	Part des émissions, hors puits (tonne équivalent CO2 / hab)		4,53	2016			
	Indicateur socle n°2	Consommation énergétique finale du territoire tous types & secteurs (GWh/an)						
Energie	Indicateur socle n°3	Production annuelle énergie renouvelable toutes sources confondues (MWh)		0.15	2020			
	Indicateur local	Nombre d'artisan RGE		6	2021			
Habitat	Indicateur local	Nombre d'habitants		5 443	2018			
	Indicateur local	Taux de résidence secondaire (%)		57,4 %	2018			
	Indicateur local	Nombre d'hébergement touristique à but lucratif		558	2021			
	Indicateur local	Nombre d'hébergement saisonnier		483	2021			
	Indicateur local	Part de population en logements sociaux (%)		6,8	2018			
	Indicateur socle n°4	Part de la surface Agricole utile en agriculture biologique (%)						
Agriculture	Indicateur local	Nombre d'exploitant engagé en Agri. Biologique		9	2019			
	Indicateur local	Surface Agricole Utiles (Ha)		2886	2010			
	Indicateur local	Part de la surfaces agricoles / surface total		33 %	2010			
	Indicateur local	Nombre d'exploitant en activité		53	2020			
	Indicateur local	Volume de lait transporté sur le continent (Litre/an)		2 008 109	2020			
	Indicateur local	Part du lait valorisé localement						
	Indicateur local	Volume de carcasse traités localement (Tonne/an)		63,807	2020			
Mobilité	Indicateur socle n°5	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile travail		1.60 %	2018			

	Indicateur socle n°6	Linéaire d'aménagement cyclable sécurisés (km)	1,5	2021	
Risque naturel	Indicateur local	Part Véhicules particuliers en carburant alternative	25,6 %	2020	
	Indicateur local	Taux de motorisation des ménages (%)	88,4 %	2018	
Eau	Indicateur socle n°7	Population située dans une zone à risque naturel élevé	Non connue		
	Indicateur local	Surface sensible à la submersion marin (ha)	Non connue		
	Indicateur socle n°8	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	Cf. Eau du 56		
	Indicateur socle n°9	Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	Non connue		
Déchets	Indicateur local	Consommation annuelle d'eau potable (L/an)	Cf. Eau du 56		
	Indicateur local	Volume d'eau usées traités par le réseau collectif (m3)	620 000	2019	
	Indicateur local	Taux de fuite sur le réseau d'assainissement (%)	11,5 %	2020	
	Indicateur local	Taux de conformité des assainissements autonomes (%)	47%	2020	
	Indicateur socle n°10	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés, or gravât (Kg/hab/an)	1230	2020	
	Indicateur local	Poids annuel de déchets ménagers collecté (tonne)	6700	2019	
Pollution	Indicateur local	Volumes annuels de déchets ménagers enfouis (tonne)	2100	2020	
	Indicateur local	Taux de tri sélectif (%)	51 %	2020	
	Indicateur socle n°11	Inventaire territorial d'émissions de polluants (tonne)	Non connue		
	Indicateur local	Fragmentation des milieux naturels (km²)	Non connue		
Nature	Indicateur socle n°12	Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ha)	Non connue		
	Indicateur local	Surface de zones humides (ha)	466,5	2018	
	Indicateur local	Part de zones humides en état de conservation favorable (%)	86,5	2018	
	Indicateur local	Part d'exploitation engagé dans une démarche en agro-environnemental (ha)	70 %	2021	
	Indicateur local	Part de la SAU toujours en Herbe	39,5 %	2010	
	Indicateur local	Surface d'Habitat d'Intérêt Communautaire, hors prairies maigres de fauche (ha)	731,39	2002	
	Indicateur local	Part d'Habitat d'Intérêt Communautaire, en mauvais état de conservation (%)	23	2002	
	Indicateur local	Nombre d'espèces à forte valeur patrimoniales	94	2020	

